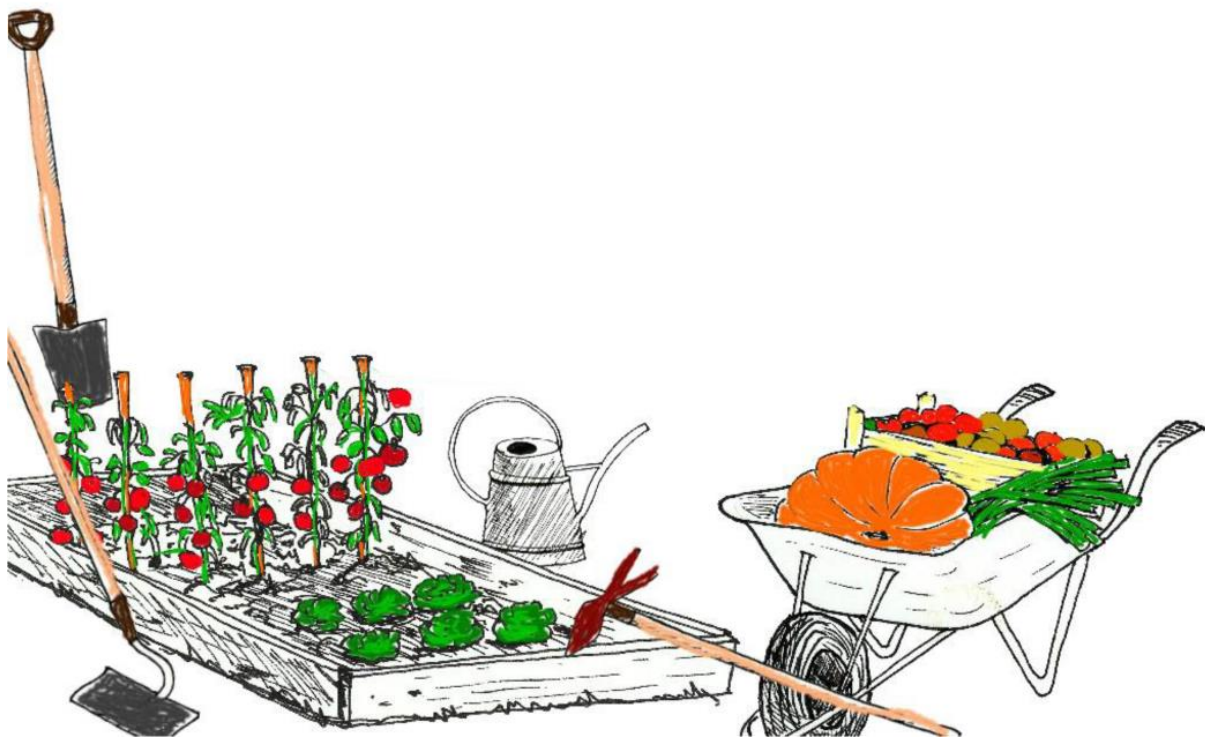


# JARDIN DES QUATRE SAISONS

Charte de fonctionnement



La commune de Veauche propose à ses habitants un jardin partagé situé au cœur de la cité St-Laurent. Cette parcelle de terrain est mise à la disposition des Veauchois ainsi que de l'eau pour l'arrosage, des outils, semis et plants, ainsi qu'un cabanon de rangement.

**L'objectif :**

L'objectif du jardin partagé est de permettre à tous les habitants de :

- Y Jardiner et récolter ensemble
- Y S'impliquer en tant qu'acteurs d'un projet
- Y Echanger et partager des temps de convivialité
- Y Avoir accès à des produits frais dans le respect de l'environnement

**L'inscription :**

L'inscription est gratuite et réservée aux habitants de Veauche.

**L'implication :**

La ville par son centre communal d'action sociale souhaite favoriser le développement du jardin, fondé sur une démarche de participation active et d'implication forte (planter, bêcher, arroser, etc...) et régulière dans le respect de chacun, de la charte, des cultures, du matériel et du local.

**Le succès du jardin partagé dépend de l'implication des participants**

**Le fonctionnement :**

L'accès au jardin est autorisé tous les jours de la semaine, du lever au coucher du soleil et géré par ses référents : Messieurs PINEY et KENICHE.

L'organisation et la gestion de cet espace de jardinage s'effectuent selon un principe de partage et d'échange, dans un esprit collectif.

**La communication :**

Le Centre Communal d'action sociale accompagne le projet.

Un tableau blanc est mis à disposition pour assurer le suivi du projet et faire le lien entre les jardiniers.

Seront inscrits

- Y Les actions réalisées
- Y Les commentaires
- Y Les dysfonctionnements éventuels

Un cahier de présence sera complété par les jardiniers à chaque intervention pour faire le lien avec le CCAS et les jardiniers

### L'exploitation du jardin

- l'exploitation du jardin ne peut donner lieu à aucun commerce ni vente de la production obtenue,
- la récolte sera redistribuée collectivement aux personnes impliquées,
- chaque adhérent doit être couvert par sa propre assurance «responsabilité civile».

Chaque adhérent s'engage :

- à venir jardiner de manière régulière - au moins une fois par semaine et/ou se charger de la gestion et des services au jardin
- à participer aux rencontres mensuelles pour faire le point des plantations et des projets à venir.

Différents projets qui permettent de « faire vivre » le jardin pourront être accueilli favorablement. Ils seront soumis à l'approbation du collectif des jardiniers.

Le Maire,  
Christian SAPY

Le Jardinier  
Nom, prénom,

Date :

Date